

## Note de service

**Destinataire**: Hadrien FERNANDES

**Expéditeur**: Gaston DELPIERRE (DSI)

Objet : maintenance évolutive l'application Gsbfrais

Merci de prendre en charge l'évolution suivante :

1. On souhaite mettre en place un contrôle concernant la saisie des frais forfaitisés : le nombre de repas restaurant saisis doit être à présent limité. GSB souhaite que les visiteurs ne puissent pas saisir un nombre de repas supérieur au plafond décidé pour le secteur géographique auquel le visiteur appartient.

Voici les plafonds qui sont définis dans un premier temps (ces valeurs pourront évoluer au cours du temps) :

Plafond repas	Régions concernées
restaurant mensuel	
10	Hauts-de-France, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté
9	Normandie, Bretagne, Pays-de-La-Loire, Centre-Val-de-Loire
7	Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-D'azur, Corse
8	Nouvelle-aquitaine, Occitanie
12	Ile-de-France
8	Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion, Guyane

2. Par ailleurs, le nombre de repas maximal fixé pour le secteur géographique du visiteur médical sera affiché sur la page de saisie des frais.

85 avenue Hoche, 75008 PARIS <u>Tél</u>: 01.32.50.66.60 <u>Site web</u>: https://galaxyswissbourdin.org